

GOUVERNER ET PUNIR
JUSTICE, CORRUPTION ET RÉCIT DE POUVOIR
AU CAMEROUN



Armand LEKA ESSOMBA

Chargé de Cours, UYI

Email: armandleka@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Le présent article s'intéresse à la manière spécifique dont le pouvoir se met en récit depuis près de deux décennies au Cameroun. Cette mise en récit s'opère sur fond de mise en exergue d'un régime spécifique: le régime de la punition. Ce dernier caractérise depuis près de deux décennies, la gestion institutionnelle de la question des détournements de fonds publics par des hauts fonctionnaires de l'administration et des figures publiques au Cameroun. Conscient de la faiblesse des forces sociales et politiques classiques, le pouvoir, à travers le «gouvernement de la punition» a révélé l'existence des formes sinueuses d'inimitié politique internes à son propre camp. L'opposition à la modification constitutionnelle ciblant la limitation des mandats présidentiels avant les élections présidentielles de 2011, et la répression qui en a suivie dans le cadre des émeutes de février 2008, s'est opérée sur fond de lutte contre les «apprentis sorciers du G11» et de relance spectaculaire de «l'opération épervier». Cette répression judiciaire dans l'imaginaire commun, aura avant tout principalement ciblé des personnalités proches du pouvoir et jouissant pour certains, d'un «charisme de remplacement». Ainsi, la répression des détournements, l'administration de la justice au travers d'une mobilisation très équivoque des administrations policières, judiciaires et pénitentiaires, tend peut-être à révéler un modèle de légitimation, de conservation et de renouvellement des ressources du pouvoir, dans un contexte où la très longue espérance de vie présidentielle du président Biya, fait paradoxalement et sournoisement débat au sein même de l'appareil dominant.

Mots-clés : corruption; justice; récit de pouvoir; punition; imaginaire politique

ABSTRACT

This article focuses on the specific way in which power has been narrated in Cameroon for nearly two decades. This narrative is carried out against the backdrop of highlighting a specific regime: the regime of punishment. For nearly two decades, the latter has characterized the institutional management of the issue of embezzlement of public funds by senior government officials and public figures in Cameroon. Aware of the weakness of classical social and political forces, power, through the "government of punishment" revealed the existence of the sinuous forms of political hostility internal to its own camp. Opposition to the constitutional amendment targeting the limitation of presidential mandates prior to the 2011 presidential elections and the ensuing repression in the riots of February 2008 took place against the "G11 sorcerer's Apprentices" and a spectacular revival of the "sparrowhawk operation". This judicial repression in the common imaginary will have primarily targeted personalities close to the power and enjoying for some of them a "charisma of replacement". Thus, the repression of embezzlement, the administration of justice through a very ambiguous mobilization of police, judicial and penitentiary administrations, perhaps tries to reveal a model of legitimation, conservation and renewal of the resources of power, in a context where the very long presidential life expectancy of President Biya, paradoxically and slyly debates within the dominant apparatus.

Keywords : corruption; justice; narrative of power; punishment; political imagination.

INTRODUCTION

L'actualité judiciaire, dont le cours s'est considérablement accéléré depuis près de deux décennies au Cameroun, avec diverses auditions à la Police judiciaire, l'interpellation et l'incarcération de figures importantes de la vie publique locale, fait débat. En dépit d'une communication institutionnelle relativement sournoise sur la question, l'opération dite «Épervier», bénéficie d'une large couverture médiatique par la presse dite privée. Ce débat est épisodiquement relancé, enrichi et animé à la faveur d'une certaine exubérance éditoriale et d'une féconde inspiration littéraire de certains «grands prisonniers» (Atangana Mebara, 2012 et 2015; Olanguena Awono, 2016; Marafa Hamidou Yaya, 2014; Nguini Effa, 2011; Edzoa Titus, 2012). Un tel débat tend à avoir une forte résonance politique, dans un pays où la demande sociale de lutte contre la corruption semble avoir été particulièrement élevée (Transparency Cameroun, 2015)¹. Toutefois, l'euphorie publique suscitée il y a quelques années par cette longue chronique politico-judiciaire et dont de très nombreuses traces sont présentes dans les archives de la presse locale et dans les conversations stockées par les réseaux sociaux, semble s'être éclipsée. Désormais, une tendance plus sceptique domine ce débat et tend à mettre en cause une opération d'épuration politique, dans un contexte où le fratricide politique reste presque paradoxalement, l'un des rares indicateurs de la vitalité et du dynamisme de la compétition politique et publique au Cameroun (Mbock, 2014).

De fait, le temps politique au Cameroun semble fortement coloré de pessimisme. Cet imaginaire politique pessimiste, alimentée par le sentiment diffus de l'invincibilité électorale du RDPC parti au pouvoir et de son chef, tend à condamner l'imagination politique à l'impuissance en l'inscrivant dans l'horizon indéterminé de la fatalité. Quatre tendances renforcent un tel imaginaire : l'épuisement de crédit des forces politiques et sociales classiques ; la lassitude des populations dont les mobilisations antérieures n'ont pas coïncidé avec les espérances investies ; une certaine indifférence intellectuelle quant à réfléchir encore à la question du changement et des modalités souhaitables de son avènement ; et enfin, l'idée et la croyance largement socialisée et admise qu'aucune adversité politique rationnelle, ne pourrait plus aujourd'hui avoir raison de la très longue espérance de vie présidentielle de l'actuel Chef de l'État (Eboussi Boulaga, 1997, 2014; Sindjoun, 1999, 2004)

L'ouverture d'un nouveau cycle d'effervescence pluraliste reste donc manifestement dépendante d'un «accident politique» et dans le cas présent, la mort de Paul Biya. L'obésité apparente du parti au pouvoir et du «*bloc hégémonique dominant*» (Gramsci, 1983) dans la vie politique locale, va de fait avoir pour conséquence, l'émergence des personnalités réputées dotées d'un «*charisme de remplacement*» ou de succession. Certaines de ces personnalités vont être ciblées au lendemain des émeutes de février 2008 et de la session parlementaire de mars 2008, modifiant la loi constitutionnelle et levant le verrou de la limitation des mandats présidentiels au Cameroun. Ainsi, corruption, justice et politique vont s'enchevêtrer pour révéler une technique inédite de renouvellement post autoritaire des ressources de la légitimité : gouverner désormais se réduit ici à punir.

Les réflexions contenues dans ce texte sont guidées par une hypothèse à la fois prudente, sceptique et ouverte. La forclusion de l'effervescence pluraliste au Cameroun n'est ni complète, ni définitivement donnée. Elle procède toutefois d'une construction contrastée dans une synthèse inédite (et probablement fragile) entre mécanismes répressifs classiques et surtout une certaine forme de «répression culturelle» se nourrissant de diverses formes d'auto renoncements et d'autolimitations notamment dans l'expression manifeste d'ambitions et de leadership au sein de l'appareil dominant. Les bagarres de cours intra systémiques participent paradoxalement d'une forme de stabilisation hégémonique du monopole présidentiel sur les mécanismes de contrôle des dynamiques de la vie politique. C'est ce que nous appelons l'hypothèse de la répression culturelle. D'un point de vue empirique, les données qui ont rendues possibles ces analyses proviennent à la fois des ressources documentaires inépuisables de la presse locale et internationale, de l'exploitation des témoignages indirects des personnalités ciblées victimes aujourd'hui de déchéances publiques (la plupart ont publié des livres témoignages), mais aussi des témoignages directs au travers de multiples conversations avec diverses personnalités des milieux du pouvoir, de l'opposition et de la société civile locale. Ces données proviennent enfin de nos observations directes, des lapsus de la conversation politicienne telle qu'elle se simule dans le quotidien des interactions discursives, bruyantes, chahutantes et polémiques au travers de meetings, motions de soutiens ou memoranda, ainsi que des synthèses personnelles de ce que nous appelons le murmure social diffus qui s'avère déterminant dans l'analyse des imaginaires politiques.

I. Le récit de la genèse et le «spectacle» de l'épervier : la construction politique et sociale de l'unanimité

Au commencement, ... lorsqu'on fut témoins le 06 novembre 1982 au Cameroun du transfert constitutionnel d'autorité au sommet de l'État, la tâche prioritaire que se donna le nouveau Président de la République était contenue dans le couple nominal: Rigueur et moralisation. De fait, dans son positionnement discursif fondateur, le nouveau chef de l'État, Paul Biya accorda une forme de préséance politique ainsi qu'un accent d'urgence institutionnelle, à la question de la probité, non seulement à l'intérieur du périmètre où se géraient les biens publics, mais aussi au-delà. Certes, il confessa quelques années plus tard, au cours d'une interview restée célèbre à Radio Monté-Carlo le 21 juillet 1990, que la «prospérité et la démocratie» constituaient les deux variables à partir desquelles, il souhaitait que son jugement dans l'Histoire s'organise. En un mot, il considérait que l'oraison funèbre qui, demain, sera prononcé au bord de son tombeau en vue d'accompagner sa sépulture d'où l'on ne revient pas, devra s'articuler autour d'un axe clair : le souvenir de l'homme qui a apporté la «démocratie et la prospérité» à son peuple. C'est en tout cas en ces termes qu'il envisagea qu'on évaluât la question de l'héritage de son ministère politique. En dépit d'une telle nuance, le discours de la genèse préservait toujours, sa valeur de préséance. Ce d'autant que rigueur et moralisation, pouvait être dans ce cas, perçues comme conditions nécessaires (pas suffisantes certes) d'une prospérité sainement et solidairement partagée, tout en étant au même moment des variables significatives d'une gouvernance démocratique. En cela, il n'y avait point d'inflexion. Et pourtant, le verbe ne s'incarna point. C'est là où le récit de la genèse se suspend et se travestit. La corruption, probablement déjà identifiée comme phénomène public réel à l'époque, (invisible à la multitude, du fait de l'existence d'une classe moyenne relativement importante et des conditions de vie fort acceptables pour la majorité des gens) prit des proportions d'une épidémie². Elle contamina tous les secteurs de la société, se faulant partout au point d'investir l'ensemble des manières de penser, d'agir, de sentir et même de prier.

Depuis près d'une décennie, avec l'inauguration du cycle des grandes arrestations de l'opération épervier, l'actualité n'aura donc autant mis au-devant de la scène, les institutions complémentaires de la police judiciaire et de la justice. En dépit de la précaution technique relative au respect de la présomption d'innocence, une simple convocation de la police judiciaire joue dans la perception sociale dominante, les effets d'un indice de culpabilité pour le convoqué. La police judiciaire et

désormais le Tribunal criminel spécial multiple donc les convocations. Les arrestations se succèdent³. D'autres sont presque chaque jour suggérées et annoncées par la presse privée et la rumeur. Des avocats sont de plus en plus sollicités. Des figures naguères importantes de la vie publique locale, se plaignent contre le non-respect des procédures, et en appellent contre l'État ou ses représentants au respect du droit (Atangana Mbebara, 2012; Olanguena, Op. cit). Certaines scènes d'arrestations, de perquisitions ou de prévention de fuite, simulent des opérations antiterroristes. Le Ministre de la Justice, naguère figure quelconque dans le dispositif stratégique du gouvernement (tout au moins dans l'imaginaire commun), inspire désormais la peur à tous. Il n'y a pas de doute, une temporalité inédite se dessine, une saison nouvelle souffle. Un tel spectacle, en lui-même et dans certains de ses prolongements est en effet aussi bien salutaire que politiquement bénéfique. Il pourrait avoir manifestement espère-t-on chez beaucoup, des conséquences heureuses non seulement sur la «didactique du pouvoir», mais aussi sur la modification éventuelle du visage international du Cameroun. Du point de vue de la didactique du pouvoir notamment, une mentalité diffuse discute au Cameroun de l'idée que l'on apprendra probablement à la suite de cette longue chronique politico-judiciaire, à s'habituer à l'idée que le Décret présidentiel, dont l'omniprésence est quasiment absolue dans la promotion des figures publiques et de la fabrication institutionnelle des carrières politiques au Cameroun, fait d'abord de son bénéficiaire un porteur de croix, dont les compétences attestées, l'intelligence présumée et la sagesse supposée condamnent à servir ceux qui n'ont pas été appelés. Sa gratification fondamentale, dans une telle vision idéaliste, serait alors à tirer de la satisfaction que procure à ceux qui en jouissent, la conscience missionnaire d'un travail bien accompli au bénéfice de la multitude, dans un rapport strictement ascétique dans le rapprochement avec le bien public.

Une telle opinion qui s'accroche à la fonction humiliante et pédagogique de la répression et de sa puissance de contagion lorsqu'elle affecte des élites, considère que jusque-là, le Décret présidentiel n'était perçu que comme béquille de commandement, symbole d'omnipotence, motif social et juridique d'orgueil, support public de vanité et prologue à une vie d'ostentation pour certains de ses bénéficiaires (Sindjoun, 1996; Coumba Diop et Mamadou Diouf, 2000; Mbembe, 2005). Cette logique répressive a donc bel et bien eu des effets gratifiants en termes de légitimation du pouvoir du président de la République⁴. Le «spectacle de l'épervier» va donc s'opérer lui-même schématiquement en deux principales phases, qui obéissent à une chronologie politique de

priorités notamment dans les procédures de légitimation socio-politique du pouvoir.

I.1 2006 et le premier cycle des arrestations: des gadgets de bonne gouvernance économique et la dynamique du marketing économique international

Le premier cycle déclenché en février 2006 est à proprement parlé fortement déterminé par une axiologie économique : la pression des bailleurs de fonds internationaux constitue un facteur inévitable de pression. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE préoccupe le gouvernement. Les conditionnalités indispensables à l'atteinte de cet objectif structurent un contexte où le marketing économique international du Cameroun passe par des gages de moralité économique et de probité dans la gestion des ressources publiques. Ce n'est peut-être pas un hasard si les trois principales victimes sont des Directeurs généraux de trois grands établissements financiers gestionnaires d'importants fonds publics depuis de longues années : Gérard Ondo Ndong du Fonds d'équipement intercommunal (Feicom); Gilles Roger Belinga de la Société immobilière du Cameroun (SIC); et Joseph Edou du Crédit Foncier du Cameroun (CFC). C'est le Ministre de la justice, Ahmadou Ali qui, lui-même, dans un Communiqué Radio, rendra public la nouvelle. Alors que certains observateurs tendaient à minimiser la détermination du gouvernement en pointant des coups d'éclat ponctuels visant à aplanir les obstacles sur le chemin de l'admission du Cameroun au Point d'achèvement de l'initiative PPTE, le témoignage enthousiaste de l'ambassadeur américain Niels Marquart à l'époque en poste à Yaoundé est emblématique à cet égard : *«Je ne partage pas le point de vue cynique de certains observateurs qui ont pensé que ces actions n'étaient que de la poudre aux yeux des bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale et le FMI, et des partenaires bilatéraux.»* (Cameroun Tribune, 2006). Cette euphorie était généralisée. Elle sera largement partagée et relayée par la presse⁵. Une ambiance générale de torpeur et d'appel au lynchage médiatique des personnalités mises en cause s'élabore. Des marches de soutien sont organisées à travers tout le pays et sont l'œuvre et l'orchestration des hauts cadres et dignitaires du Régime, tous cadres confondus.

Comme l'indique une étude portant sur le bilan des dix ans de cette opération :

«L'on a pu constater et relever notamment à travers les images vidéo diffusées par la Télévision nationale et des Télévisions privées (Canal2 International), les noms et qualités des signataires des différentes motions de soutien, qu'à cette occasion, ont pu cheminer

côte à côte, les Ministres, les Parlementaires, les Hauts cadres de l'Administration Judiciaire, etc. dont le pouvoir et l'influence réelle sur l'État et sur la Justice sont tels que le conditionnement de cette dernière était inévitable» (www.camer.be, 2017).

Les soutiens du parti au pouvoir ne seront pas les seuls à réagir. Une sorte d'union sacrée⁶ autour du Chef de l'Etat va mêler dans un même emballement euphorique partis politiques, société civile, confessions religieuses, ainsi qu'un ensemble de figures publiques reconnues pour leur autorité morale et sociale. Presque tous inondèrent la presse et le palais d'Etoudi de motions : *«Et les premiers à réagir furent les partis politiques. Cinq hommes politiques, Grégoire Owona (RDPC), John Fru Ndi (SDF), Frédéric A. Kodock (UPC), Garga Haman Adji (ADD), Boniface Forbin (JDP), étaient unanimes à saluer, dans l'édition de Cameroon Tribune du 27 février 2006, l'initiative du président Paul Biya»* (www.camer.be, Op. cit).

Un tel concert d'unanimisme reposait avant tout sur ce qui apparaissait à beaucoup comme un salutaire et brusque revirement d'option dans un contexte où l'impunité avait fini par acquérir la dignité d'un dogme politique et managérial. Ce premier cycle des arrestations bien qu'il ait été envisagé et annoncé dans divers discours, avait pris de court toute l'opinion publique ainsi que la classe politique, tout comme la société civile dans son ensemble. Quelques mois plus tard, c'est-à-dire le 29 avril 2006, le Cameroun était admis au point d'achèvement de l'initiative PPTE. En fait, ces arrestations spectaculaires, sournoisement mais fortement médiatisées, s'inscrivaient pourtant dans une stratégie politique plus durable de légitimation du pouvoir, d'enrégimentement et d'alignement des forces sociales et politiques sceptiques ou indociles. Il s'agissait surtout dans un contexte économique réputé précaire, de canaliser des contestations sourdes en lâchant à la vindicte médiatique et publique des boucs émissaires censés porter la responsabilité des défaites économiques accumulées. La fonction cathartique de ces arrestations avait donc fonctionné à fond. Tout ceci s'opérait en définitive sur fond d'un agenda politique et institutionnel caché qui, à long terme, était censé ouvrir la voie sans chahut à une modification constitutionnelle donnant la possibilité au Président de solliciter indéfiniment d'autres mandats présidentiels. Les répressions sanglantes à la suite des émeutes de Février 2008 et le deuxième cycle d'arrestation de l'opération épervier au lendemain de ces événements, ainsi que la modification constitutionnelle dans la foulée de mars de la même année, viendront aider à révéler la construction lente d'une stratégie politique d'épuisement des forces contestataires et d'endiguement des impatiences successorales au sein du bloc gouvernant.

I.2 2008 et le deuxième cycle d'arrestations: le G11, les «apprentis sorciers» et la dynamique de la modification constitutionnelle

Le deuxième cycle d'arrestation est déclenché le 31 mars 2008. Il est, contrairement au précédent, fortement déterminé par une axiologie politique. Il intervient dans un contexte politique marqué par le débat sur la modification constitutionnelle et la répression sanglante des émeutes de février 2008 (Noa, 2015). Il cible deux personnalités de très grande envergure publique et politique considéré comme de jeunes barons du système. Il s'agit d' Urbain Olanguena Awono (ex Ministre de la santé publique et figure politique de premier plan dans la géopolitique locale dans la Région du Centre, notamment dans son Département d'origine : la Lekié) et de Polycarpe Abah Abah (ex Ministre des Finances, ex Directeur Général des impôts, et sous la conduite duquel le Cameroun avait atteint l'initiative PPTE). Ce cycle se prolongera avec l'arrestation le 01 août 2008 d'Atangana Mebara Jean-Marie, ex Ministre d'Etat/Secrétaire Général de la Présidence de la République, ex Ministre des Relations extérieures et ex Ministre de l'Enseignement Supérieur, réputé très populaire parmi les milieux estudiantins. Avec les arrestations de ces trois personnalités, l'opération épervier avait atteint un seuil critique. Ces trois personnalités alimentaient déjà bien avant leur éviction du Gouvernement en décembre 2007, le débat et la polémique médiatico-politicienne locale : elles étaient réputées appartenir à une organisation informelle dénommée G11.

«Au lendemain du scrutin présidentiel de 2004, il est né au Cameroun une nébuleuse politique composée de jeunes barons du régime qui avaient les yeux braqués sur le scrutin présidentiel suivant, à savoir celui de 2011, et à qui on a attribué l'appellation» Génération 2011 «ou plus simplement G11. On y a mis tout le monde et personne en même temps, on l'a accusé de tous les maux de la terre, on lui a inventé tous les complots possibles et imaginables, mais personne n'a jamais su, avec exactitude, de quoi il retournait. Mais, il faisait peur. La population s'est mise à détester ces personnages dont les noms ont filtré comme appartenant à ce groupe politique. Pour la plupart, ceux-ci ont été identifiés comme devenus fortunés grâce à un usage personnel de la richesse publique. Et du coup, les uns et les autres ont commencé à estimer que, grâce au colossal butin à la tête duquel ils se trouvent désormais placés, il serait bien imprudent de s'attaquer à eux, n'importe comment. La raison ? Ils sont en mesure de financer une guérilla. De nombreux Camerounais affirmaient cela sans sourciller. Ils le pensaient profondément. Aussi, lorsque les critiques étaient adressées au Président de la République sur sa lenteur à éjecter ces individus du gouvernement, ou à défaut, de les faire jeter en prison, les propagandistes du régime emboutissaient les trompettes du soutien nécessaire à lui apporter plutôt, car il était et demeure le chef et ces prétendus adversaires (...) lui préparaient quelque mauvais coup, tout comme au pays tout entier. » (www.news.mboa.infos, 2017).

Alors que personne n'a jamais pu apporter des éléments factuels sur l'existence de ce groupe, ces trois personnalités alimentaient dans certains milieux du bloc gouvernant une certaine phobie, notamment la phobie successorale. Elles semblaient jouir dans l'imaginaire populaire d'un charisme de remplacement. Elles étaient donc présentées comme pressées de remplacer le chef de l'Etat dont le mandat arrivait à expiration en 2011 suivant la constitution camerounaise promulguée le 18 janvier 1996 en son article 6 alinéa 2 et qui a été en vigueur jusqu'en mars 2008. Cet article stipulait que «le Président de la République est élu pour un mandat de sept ans renouvelable une seule fois». Au regard de cette disposition constitutionnelle, le mandat du Président de la République qui courait de novembre 2004 à novembre 2011 était donc le tout dernier, puisqu'il était le deuxième après celui qui courait de novembre 1997 à novembre 2004. Dans son livre témoignage notamment au chapitre deux intitulé: «l'enjeu et l'interdit de la succession», l'ex Ministre Oluanguena Awono donne sa perception de ce phénomène :

«Des officines et des réseaux d'intérêt (...) se sont constitués pour identifier et abattre des cibles bien choisies. (...) l'une des grandes inventions de ces petits machiavels des tropiques camerounaises aura été la création à l'orée de 2005 de ce qu'ils ont eux-mêmes baptisés le «G11». (...) A cette époque, c'est un certain Alain Mebe Ngo'o qui était le chef du corps de la police, pendant que son grand frère Ze Meka Remy occupait la fonction stratégique de Ministre délégué à la Présidence chargé de la Défense. Les écuries de ces deux hommes, originaires de l'Arrondissement de Zoétéle, Département du Dja et Lobo, Région du Sud et donc très proches des origines du Chef de l'Etat, ont inventé et popularisé l'histoire du G11. Un groupe de personnalités auquel on a attribué sans raison ni preuve une dimension complotante, avec l'objectif de s'emparer du pouvoir à l'élection présidentielle 2011.(...) C'est cette idée qui a été popularisée, fantasmée et instrumentalisée aussi bien dans les réseaux que dans la presse pour livrer au public les figures emblématiques du Gouvernement faisant partie du groupe des «ambitieux»»(Oluanguena, 2016:97-98).

Dans son deuxième livre, interrogé sur les raisons qui pourraient expliquer l'acharnement à le maintenir derrière les barreaux après qu'un juge ait prononcé la relaxe en sa faveur, Atangana Mebara émettra entre autres l'hypothèse suivante : «La deuxième hypothèse qui a été aussi largement diffusée veut que j'ai créé ce que l'on a appelé le G11 pour préparer la succession du Président Biya en 2011. A ce jour, personne n'a fourni aux camerounais le moindre début de preuve de l'existence de ce groupuscule. Il est surprenant que les services de renseignements camerounais qui ont réalisé de nombreuses enquêtes là-dessus, n'aient pas pu prendre les «conspirateurs» sur le fait. (...) J'ai eu connaissance du rapport d'un de ces services indiquant en conclusion qu'aucun élément ne permettait d'affirmer que le groupuscule G11 ait jamais existé» (Atangana Mebara, 2015: 221).

Dans le cadre des enquêtes relatives à ce texte, ces deux personnalités nous ont accordé dans leurs quartiers à la prison centrale de Kondengui des entretiens qu'il a été impossible d'enregistrer, ni de noter au regard

du dispositif de fouille systématique auquel les visiteurs sont soumis. Au cours de ces entretiens, les deux personnalités ont confirmé être victimes d'une logique d'épuration politique intrasystémique par des réseaux ayant convaincu le chef de l'Etat du danger qu'ils représentaient pour lui au regard de leur profil (Entretien, décembre 2016). L'ex ministre Olanguéna ira plus loin en expliquant que la machine qui les a conduit à la déchéance relevait «d'une stratégie contre révolutionnaire», consistant à organiser le spectacle de leur arrestation pour détourner l'attention de l'opinion et des médias sur le vote en silence de la loi modifiant la constitution au cours de la session parlementaire de mars 2008 (Entretien, décembre 2016).

Les arrestations spectaculaires de ces personnalités interviennent en effet dans le sillage d'une contestation étouffée de refus de la modification constitutionnelle. La dynamique de modification de la constitution alimentée par les élites du parti au pouvoir à travers une myriade de motions de soutiens recevra l'onction suprême et publique le 31 décembre 2007 du Président Biya dans son allocution traditionnelle de fin d'année (Biya, 2007). La dynamique d'opposition à cette modification constitutionnelle fera face à une riposte administrative systématique (*Cameroon Tribune*, 2007; Noa, 2015). Le déclenchement d'une insurrection urbaine marquée d'acéphalie politique et connue sous le nom d'émeutes de la faim en février 2008 sera interprété par les appareils sécuritaires du pouvoir comme une tentative insurrectionnelle de renverser les institutions. Le discours du Président le 27 février 2008, devant l'emballement de la violence des insurgés à proximité du Palais présidentiel, corrobora cette hypothèse insurrectionnelle en évoquant une action des «apprentis sorciers» probablement du G11. Les arrestations spectaculaires des personnalités qui suivirent ainsi que leurs inculpations puis leurs condamnations à de très lourdes peines d'emprisonnement seront largement perçues dans une logique de vindicte politique punitive. Elles étaient considérées comme ayant été des manipulateurs cachés de ce mouvement d'insurrection qu'elles auraient financé et encouragé pour précipiter leur prise de pouvoir et enrayer par anticipation l'inéluctable modification de la constitution. Elles devaient ainsi être punies pour leurs impatiences et leur trahison. Le paradigme du *manipulateur caché* constitue probablement une pathologie de la raison politique autoritaire. Il n'existe guère de mouvement de colère sociale, qui soit analysé comme la conséquence directe et spontanée d'un état d'exaspération collective suite à des brimades vécues. Avant de trouver de manière volontariste des solutions aux problèmes posés, l'on s'épuise d'abord à chercher ceux qui se cachent derrière chaque mouvement de

protestation alors que les seuls initiateurs sont parfois publiquement déclarés. Un tel réflexe dans la perception institutionnelle des colères notamment, est un héritage du temps politique monolithique. Il révèle probablement au plan politique la persistance de cette conception parentale des rapports entre État et société, les citoyens étant assimilés à des enfants gâtés qu'on éduque. Chacune de leur prise de position notamment contre l'État, ne peut qu'être le fruit d'une manipulation par d'autres acteurs cachés forcément adultes ((Mbembe, 1985; Ela, 1990). Cette mentalité toutefois, repose tout autant plus largement sur une vieille anthropologie faisant le lit d'une «conception sorcellère du monde». Derrière chaque deuil, doit nécessairement se cacher la main invisible d'un sorcier (Geschiere, 1995). L'analyse de l'adversité fait toujours abstraction de ses causalités rationnelles, pour s'orienter sur l'identification obstinée d'une main invisible improbable. Il s'agit d'une superstition qui à bien y regarder masque le refus culturel de l'autocritique caractéristique du raisonnement de nombreux africains.

I.3 Punition et clémence

Les usages politiques de la grâce présidentielle

S'il y a au Cameroun un domaine du pouvoir présidentiel qui incarne sa souveraineté absolue, c'est la grâce ; et l'épithète qui lui est presque toujours associée est la traduction de l'exercice exclusif de ce pouvoir par le Président de la République. La grâce est en effet un pouvoir en vertu duquel le Président de la République décide souverainement d'accorder à un condamné définitif quelconque la remise de tout ou partie de sa peine ou de changer en une peine naturellement moins sévère celle que la justice lui a infligée. Il s'agit d'une «*mesure de clémence par laquelle le Président de la République, en vertu du droit que lui confère la constitution, soustrait en tout ou partie un condamné à l'exécution de la peine prononcée contre lui (c'est la remise de peine) ou substitue à cette peine une peine plus douce (c'est la commutation de peine)*» (Cornu, 1987:445).

La grâce n'est pas ici à confondre avec l'amnistie qui elle, est une mesure législative ayant pour conséquence de dépouiller rétroactivement de son caractère délictuel un fait commis dans certaines circonstances afin d'opérer une réconciliation inter citoyenne aux visées essentiellement politiques. La grâce, tout en effaçant tout ou partie de la peine lorsqu'elle n'en change pas la nature, reste gravée dans le casier judiciaire de l'intéressé, en sorte que ce dernier reste sous le coup des déchéances conséquentes et des peines accessoires ainsi que des mesures de sûreté prononcées par le Tribunal conformément aux dispositions des articles 19,20, 30 à 36 du code pénal camerounais. Le droit de grâce est en

effet l'un des vestiges du pouvoir absolu du souverain constitutionnel. Il n'est en effet encadré ou assujéti à aucun texte de droit. Les seuls textes de droit qui y font allusion c'est la constitution⁷ et le code pénal⁸. Le Président de la République est seul juge souverain de l'opportunité de cette mesure et les conditions dont elle peut éventuellement être assorties relève tout aussi de sa souveraine appréciation. Selon les spécialistes, «*La souveraineté du Président de la République dans l'exercice du pouvoir de grâce est si absolue que ce dernier n'est susceptible d'aucune voie de recours et encore moins d'un quelconque contrôle juridictionnel. L'avis du Conseil Supérieur de la Magistrature que prescrit la Constitution relève d'un formalisme qui n'effrite en rien la souveraineté présidentielle en cette matière. C'est le domaine par excellence de prédilection de la discrétion présidentielle. En fait, dans un contexte empreint du principe de séparation des pouvoirs, la grâce présidentielle est un moyen de contournement du pouvoir judiciaire*» (Entretien avec Magistrat, avril 2017).

Si en effet le pouvoir de gracier a été entièrement laissé à l'appréciation souveraine du Président de la République, c'est en raison de sa forte coloration politique.

«Gracier un condamné est un acte politique très dense surtout lorsqu'il s'agit d'une personne déclarée coupable d'un délit politique ou assimilé (atteintes à la sureté de l'Etat⁹, atteinte à la Constitution¹⁰) ou encore lorsqu'il s'agit d'un condamné de droit commun arborant une casquette politique réelle ou putative, mais en tout cas dont l'évocation ne laisse pas indifférent dans les cercles politiques. Il peut aussi s'agir des personnalités qui, ayant adhéré à une convention d'extranéité citoyenne, attirent aux pouvoirs publics des pressions politiques de toutes sortes de la part de leur patrie d'adhésion. C'est le cas de Michel Thierry Atangana et Me Lydienne Eyoung, sujets français d'origine camerounaise pris en indécatesse avec la justice locale et dont l'admission au bénéfice de la grâce présidentielle constitue à n'en point douter un acte hautement politique. La grâce accordée à ces personnalités a sans doute été motivée et déterminée par des nécessités de politique extérieure. En tout cas, qu'il bénéficie aux condamnés politiques ou de droit commun, l'exercice du droit de grâce par le Président de la République constitue en toutes circonstances un «out put» politique en réponse ou en prévision des «in put» d'une certaine catégorie d'acteurs sociaux» (Entretien avec Magistrat, avril 2017).

II. Une temporalité politique spécifique : le spectre du «grand crépuscule» et les stratégies de sa conjuration

La réflexion sur le temps politique et son statut instrumental dans la dramaturgie relative au spectacle de l'opération de lutte contre la corruption s'avère utile en vue de faire la part entre ce qui, dans le processus même de cette sorte de grimace du temps local, relève de l'accident politique et ce qui relève éventuellement d'une procédure durable d'assainissement des mœurs de gestion de la fortune publique. Or, il apparait que le temps politique qui commence en 2004 est celui qui au regard de la loi constitutionnelle de janvier 1996, correspond au dernier mandat du Président Biya. Dans de telles circonstances, le

temps politique est rythmé par un double débat sournois qui questionne d'une part des hypothèses autour du dauphinat dans le contexte de «l'après Biya» et d'autre part alimente l'hypothèse d'une modification constitutionnelle permettant au Président de se représenter aux élections présidentielles de 2011. Il importe d'insister ici sur l'événement qu'a consisté le succès social de la longue et spectaculaire rumeur de la mort de Paul Biya en juin 2004 et les fonctions politiques qu'elle a révélées.

II.1 La «mort» de Paul Biya à Yaoundé : Nécro rumeurs et imaginaires de l'alternance politique au Cameroun

La rumeur politique, cela est désormais admis, constitue une modalité particulière de la conversation politique. Elle est toujours révélatrice d'une prise de parole politique (Adlrin, 2001; 2005). La rumeur de la mort de Paul Biya (nécro rumeur), parce que touchant à la figure d'un chef d'Etat en fonction, constitue à cet égard la rumeur politique par excellence. En juin 2004, lorsque la rumeur la plus longue et la plus spectaculaire de l'histoire politique du renouveau se propagea (Paul Biya, Chef de l'Etat camerounais est mort dans une clinique de Genève), cette dernière suscita dans certains milieux populaires, des manifestations de joie publiques (www.camerouninfo.net du 08 juin 2004 ; www.africaindependant.com). Dans de nombreux autres milieux plus prudents, si l'on ne se livra point à des accès de joie publics, l'on rendit tout de même grâce à dieu d'avoir autorisé un tel arbitrage. Dans le non-dit des silences et autres conversations, il se manifestait comme une disposition sociale collective à accueillir cette nécro rumeur, à l'acclamer même. Nombreux sont à l'avoir voulu vraie. Le démenti officiel rendu public par le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence, Monsieur Atangana Mebara ajouté au retour de l'homme au pays, fut pour ceux-là une déception réelle. Telle n'en fut pourtant pas le cas vingt ans auparavant en 1984 : protégé en lieu secret par quelques fidèles au paroxysme du flottement des institutions au cours de la tentative de coup d'Etat militaire en avril 1984, nombreux auprès de qui la rumeur de sa capture ou de sa mort parvint, luttaient contre telle perspective, la repoussait quasiment, ne souhaitant point l'entrevoir (Bandolo, 1985 ; Ateba Eyene, 2002 ; Bouopda Kamé, 2007). Investit deux ans auparavant de la légitimité institutionnelle, la nouveauté de sa proposition politique associée à l'histoire de sa trajectoire publique marquée par un réel effort de discrétion et d'humilité, Paul Biya séduisit l'immense majorité de la population entière (Mono Ndjana, 1985). L'on assista même à des formes particulières *d'hérésies culturelles*, où l'on vit le nouveau chef d'Etat coopté de manière exceptionnelle,

au prix de gymnastiques coutumières qui, avec le recul font sourire, au sein de multiples confréries traditionnelles (Nord-ouest, Sud-ouest, Noun, Littoral, Nord etc.); *structures de pouvoirs* qui, à l'intérieur du divers identitaire qu'est le Cameroun, jouissent encore d'une relative autorité sociale auprès des gens du commun (on le fit ainsi *Fon* par-là, *notable* là-bas,...etc.). Les légitimités culturelles attachées à de telles conversions et transactions symboliques ne sauraient être négligées dans l'économie du pouvoir chez nous. Ainsi, mis à part la parenthèse des années 1990, sa vitalité politique s'est avéré quasiment constante.

Pourtant, de très nombreux contentieux ont vu le jour entre cet homme et ses compatriotes. La géographie réelle de la déception sociale tend à couvrir au fond toute l'étendue du territoire national. Les résultats électoraux officiels, pris comme jauge formel de légitimité démocratique ne constituent point l'instrument adéquat de mesure d'une telle déception. Car au fond, la grande défaite des forces politiques soucieuses de faire advenir l'alternance politique, ainsi que leurs liaisons sociales, se trouve dans leur incapacité manifeste à convertir en ressource politique significative (victoire électorale), cette déception sociale collective visiblement née des désillusions du Renouveau. Tout se passe donc comme si toute tentative de «tuer» Paul Biya débouchait paradoxalement sur un reflux de vitalité politique pour lui. Il en a été ainsi en 1984 (tentative de coup d'Etat militaire) mais aussi en 1992(épuisement brutal de sa légitimité). En juin 2004, l'annonce de sa mort a pu être lu par certains comme une tentative de coup d'Etat symbolique. Pour un homme qui a rarement des déclarations spontanées, il faut se souvenir qu'il donna rendez-vous à ceux qui s'intéressaient à ses funérailles dans une vingtaine d'années : durée correspondant exactement à la durée qui le séparait de la première réelle tentative de le tuer (1984-2004-2024). S'il faut reconnaître en dépit de tout que la nécro rumeur de juin 2004 inquiéta (du moins provisoirement) l'establishment, ce fut du fait de ses effets collusifs possibles. Si les risques d'enclenchement d'un mouvement social étaient quasiment nuls, il demeure que la persistance d'une telle rumeur aurait pu déboucher sur des essais de prise de pouvoir, militaire ou autres, du fait d'une incertitude certaine dans l'information vraie. Car dans un univers où paraître et gouverner (Cotteret, 2002; Abélès, 2005) tendent à devenir quasiment deux variables dépendantes l'une de l'autre, la «disparition du chef de l'Etat» suggérait un flottement institutionnel. Mais tout cela était sans compter avec un homme qui a fait de la construction sociale et politique du secret, l'une des modalités centrales de sa philosophie de gouvernement (Emvana, 2005).

De toutes les manières, le succès social de la rumeur de sa mort et tout l'intérêt suscité par ses chutes sanitaires les plus ordinaires, peuvent être lus en partie tout au moins comme des indices significatifs d'une «attente sociale funèbre» : celle de sa disparition, de sa mort... Telle se présenterait en réalité, du moins dans la conscience(ou l'inconscience) sociale le fondement métaphysique de l'ultime combat que mène cet homme d'Etat contre la majorité de ses compatriotes. Nombreux voudraient le voir partir, n'importe comment. Presque tous évoquent sans hésiter l'alternance, c'est-à-dire pour l'immense majorité, l'effacement de ce visage et le silence de cette voix simplement, devenus symboles des rendez-vous manqués avec la prospérité économique et la modernité institutionnelle. D'autre part et paradoxalement, l'incapacité de produire politiquement et socialement cette disparition, cette alternance et en fait cette mort, s'accompagne de ce reflux de vitalité politique. En dépit de cette incapacité pratique à faire advenir le deuil de l'homme, des indices explicites existent qui indiquent que Paul Biya est hanté par la «phobie de mourir» vraiment, au milieu de tant de contentieux non tranchés.

II.2 Une affaire de funérailles et de sépulture

Il est en effet notoire que dans les sociétés où prédomine une mentalité selon laquelle échapper à la mort constitue pour le sujet un facteur de multiplication de la vie portée (Anganga, 2011), l'actuel chef de l'Etat camerounais jouit à fond et opportunément d'une telle croyance fort ancrée. Il en tire les bénéfices symboliques et politiques. Sa vitalité chaque fois renouvelée a fini par exercer sa fonction persuasive, conduisant à une compréhension quasi irrationnelle de son succès public. Nombre de ses compatriotes à l'instar du célèbre cinéaste Bassek Ba Kobhio, n'hésitent plus à le décrire comme un homme «particulièrement bourré de chance» (*Mutations*, 2006). Ce qui tend à banaliser la fable selon laquelle, son parcours tiendrait plus de la providence que d'une quelconque dette politique ou populaire. Delà, une certaine distance que l'homme cultive d'avec les gens. Un refus quasi obstiné des contacts spontanés, renforcé par la cicatrice de 1984 qui eut pour conséquence visible de suspendre son enthousiasme réformateur, et qui frise parfois le mépris à l'égard de ses gouvernés (une part de la communauté universitaire lui fait le reproche fondé de n'avoir jamais mis ses pieds dans un campus universitaire depuis plus de 30 ans de pouvoir...).

Toutefois, au regard de la confiance dont il fut investi à l'origine, Paul Biya était visiblement préoccupé par l'étendue de la déception sociale que ses deux décennies de gouvernance auraient provoqué jusque-là. Aussi, en dépit des apparences, cet homme qu'on pense toujours à tort ou à raison sur de lui, était manifestement préoccupé par la question suivante : comment «mourir» dans un contexte où la prospérité, autour de laquelle il avait souhaité que les camerounais de génération en génération fassent mémoire de son règne, s'est convertie en son contraire : la pauvreté et la misère de la multitude en inflation continue ? «Comment mourir ?», c'est-à-dire comment et à quelles conditions organiser ou non le passage de témoin en s'assurant que sa «sépulture» politique ou réelle ne fera point l'objet d'une quelconque profanation et que ses «funérailles» au lieu d'un procès populaire, soient plutôt le lieu d'une célébration apologétique de sa figure et des bienfaits de son ministère politique ? Il faut se rappeler que l'acte de naissance du Cameroun comme Etat fut signé au prix d'un drame anthropologique originaire : l'assassinat et surtout le refus d'accorder une sépulture et des funérailles dignes à Um Nyobe: patriote sincère et nationaliste intègre qui commit le crime de s'opposer sans concession aux forces coloniales françaises (Mbembe, 1996; Richard Joseph, 1986). Quant à André-Marie Mbida, le très bref premier Premier Ministre camerounais, sa déchéance, relativement «plus enviable» fut tout aussi pitoyable : arrêté après son éviction à la tête du gouvernement en 1958, il séjourna dans la pire des prisons de son successeur dès 1962 où il en sortit aveugle en 1965; il mourut en 1980 à Paris dans la déchéance et l'indifférence et fut enterré auprès des siens comme n'importe quel anonyme citoyen (Abwa, 1993). Bien plus tard, telle malédiction devait poursuivre le premier Président camerounais. Condamné à mort par contumace en 1985 à la suite d'une tentative de coup d'Etat de certains de ses partisans en avril 1984, puis gracié quelques années plus tard, Ahmadou Ahidjo meurt en novembre 1989 et sa sépulture aujourd'hui, repose toujours en terre d'exil dans un cimetière de Dakar. Il ne jouira point des honneurs post mortem que l'on doit en principe au bâtisseur du jeune Etat du Cameroun. Il n'est donc point certain que son successeur échappera à telle continuité. Pour espérer y échapper, Paul Biya a conscience qu'il doit se donner le temps et le plus long possible et s'efforcer de reconquérir non seulement le capital de sympathie sociale qu'il reçut à l'origine, mais également (mission particulièrement difficile) de faire advenir cette prospérité à partir de laquelle il souhaitait que son jugement dans l'histoire s'organise.

Il apparaît ainsi au regard des développements qui précèdent que le temps politique dans lequel Paul Biya s'inscrivait ne correspondait point au temps constitutionnellement contraignant de la période précédant 2008. Paul Biya bien renseigné sur la versatilité des peuples, s'employait donc à créer des conditions lui permettant de préserver sa sépulture d'une éventuelle souillure. Les «grandes ambitions» comme slogan de campagne durant le mandat de 2004-2011, préparaient le Slogan des «grandes réalisations» de la campagne présidentielle de 2011. Le Président Biya semble donc avoir réussi l'alignement et l'enrégimentement des principales forces putativement alternatives. Le poids électoral des forces politiques classiques s'est asséché. Le séjour commun dans la lutte pour le changement inauguré au seuil de la décennie 1990 semble s'achever par une véritable «nuit des longs couteaux», ainsi que l'atteste les polémiques intrapartisanes auxquelles l'on a droit dans de nombreux partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale (UPC, UNDP) et surtout au sein du SDF (Social Democratic Front), dernier parti politique qui prétendait récemment encore, préserver une crédibilité pourtant depuis longtemps amaigrie. L'éviction de potentiels dauphins sur fond de fraticide politique au travers d'une mobilisation parfois équivoques du système judiciaire et pénitencier alimente désormais la «peur d'être puni». Le RDPC parti au pouvoir, traversé par toutes sortes de courants (Mbassi, 2004), mais dont les rennes semblent fermement tenues par une élite visiblement opposée à toutes réformes (pourtant exigée par de nombreux cadres et militants), nombreux vont jusqu'à avancer l'idée selon laquelle Paul Biya serait plus populaire que son propre parti.

CONCLUSION

Dans cet article, nous avons voulu interroger la manière dont le pouvoir au Cameroun se met en récit depuis près de deux décennies, ainsi que les conséquences que cette mise en récit a sur les imaginaires politiques et sociaux. Le prétexte empirique a été l'examen des relations équivoques entre justice, corruption et politique au Cameroun à travers l'opération de lutte contre la corruption et la manière dont cette dernière est scénarisée. Cette relation a mis en exergue l'existence d'un régime de la punition comme modalité de renouvellement de la légitimité, d'alignement et d'affaiblissement des forces alternatives et surtout d'endiguement dans la logique du containment politique

des impatiences intrasystémiques. En fin de compte, il en ressort un extraordinaire pessimisme social et politique dans lequel une partie significative de la société politique camerounaise aujourd'hui est plongée. Ce pessimisme politique repose en grande partie sur l'idée largement socialisée qu'une adversité politique rationnelle ne pourrait provoquer la relance de la dynamique politique pluraliste. Dans un contexte où les forces politiques classiques ont épuisé leur réserve de crédit et leur puissance de mobilisation, c'est paradoxalement au sein même du bloc dominant que se révèle les failles d'inimitié politique. Gouverner désormais se réduit donc tout simplement à punir. Ce régime de la punition potentielle déclenche ainsi des processus d'auto surveillance et d'auto limitation des ambitions et d'éclipse contrôlée des charisme politiques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABÉLÈS, M. (2005), *Anthropologie de l'Etat*, Paris, ed Payot et rivages, 253p
- ABWA, D. (1993), *André-Marie Mbida. Premier premier Ministre du Cameroun 1917-1980. Autopsie d'une carrière politique*, Paris, L'Harmattan, 275p
- ALDRIN, Ph. (2001), *La rumeur en politique. Une sociologie de la prise de parole en politique*, Thèse de doctorat en sociologie, 2001, Panthéon Sorbonne;
- ALDRIN, Ph. (2005), *Sociologie politique des rumeurs*, Paris, PUF, 289p
- ANGANGA, M. (2011), « Vie et mort en Afrique », *Théologiques*, vol. 19, no 1, p. 87-106
- ATANGANA MEBARA, J-M. (2016), *Le Secrétaire Général de la présidence au Cameroun: entre textes, mythes et réalités*, Paris, l'Harmattan, 324p
- ATANGANA MEBARA, (2012), *Lettres d'ailleurs. Dévoilements préliminaires d'une proie de l'épervier au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 322p
- ATEBA EYENE, C. (2002), *Le Général Pierre Semengue. Toute une vie dans les armées*, Yaoundé, Clé, 274p
- BANDOLO, H. (1985), *La flamme et la fumée*, Yaoundé, Sopécam, 494p
- BIYA, P. (1987), *Pour le libéralisme communautaire*, Lausanne, Pierre Marcel Fabre, 158p
- BOUOPDA KAMÉ, P. (2007), *Cameroun. Les crises majeures de la présidence Paul Biya*, Paris, L'Harmattan, 231p
- Cameroon Tribune* du 11 mai 2006
- COUMBA DIOP et MAMADOU DIOUF (Dir), (2000), *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Dakar/Paris, Codesria/Karthala, 439p
- CORNU, G. (1987), *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 1ère ed. 976p
- COTTERET, J.M. (2002), *Gouverner c'est paraître*, Paris, PUF, 185p *Dikalo* du 23 février 2006,
- EBOUSSI BOULAGA, (1997), *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 456p
- EBOUSSI BOULAGA et al. (dir), (2014), *Repenser et reconstruire l'opposition camerounaise. Questions sur la quête de sens et la subjectivation politique*, Yaoundé, éditions Terroirs,
- EDZOA, T. (2012), *Méditations de prison. Echos de mes silences*, Yaoundé, les éditions du schabel, 155p
- EMVANA, M.P. (2005), *Paul Biya. Les secrets du pouvoirs*, Paris, Karthala, 290p
- GRAMSCI, A. (1983), *Cahiers de prison. Textes présents par Robert*, Paris, Galimard, 720p
- JOSEPH, R. (1986), *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 414p
- KAPFERER, J.N. (2010), *Rumeurs. Le plus vieux média du monde*, Paris seuil, 384p
- La Missive* du 22 février 2006
- Le messager* du 05 septembre 2008.

MARAFI HAMIDOU YAYA, (2014), *Le choix de l'action: mes dix ans au MINATD*, Yaoundé, les éditions du Schabel, 409p

MBASSI, L. (2004), *Le temps de la réforme. Espace politique et sites de rupture au Cameroun à l'aune du RDPC*, Yaoundé, Ulrich, 280p

MBEMBE, A. (1996), *La naissance du maquis dans le sud Cameroun. Les usages de la raison en colonie*, Paris, Karthala, 440p

MBEMBE, A. (2005), *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 293p

MBOCK C-G. (dir), (2014), *L'opération épervier au Cameroun. Un devoir d'injustice?* Montréal, Kiyikatt,

MONO NDJANA, H. (1985), *L'idée sociale chez Paul Biya*, Université de Yaoundé, Mutations du 26 aout 2006, 251p

NGUINI EFFA, J.B. (2011), *De la tour d'ELF à la prison centrale de New-bell. Histoire d'une déchéance sociale injuste et réflexions sur la gouvernance au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 254p

NOA, S. (2015), « La décentralisation de la contestation politique au Cameroun : Essai d'analyse à partir des mobilisations de février 2008 », *Mémoire de master en sociologie politique*, Université de Yaoundé I, 2015

OLANGUÉNA AWONO, U. (2016), *Mensonges d'Etat. Déserts de République au Cameroun*, Yaoundé, les éditions du Shabel, 455p

Rapport de Transparency-Cameroun, (2015), Yaoundé.

SINDJOUN, L. (dir), (1999), *La révolution passive. Société, politique et changement au Cameroun*, Dakar, Codesria, 378p

SINDJOUN L. (dir), (2004), *Comment être oposant au Cameroun? Politique autoritaire et politique parlementaire*, Dakar, Codesria, 346p

SINDJOUN, L. (1996), *Le Président de la République au Cameroun (1982-1996). Les acteurs et leur rôle dans le jeu politique*, Travaux et documents, Centre d'études d'Afrique noire, Institut d'études politiques de Bordeaux, no 50, 52p

The Harald du 23 février

www.camerouninfo.net du 08 juin 2004

www.africaindependant.com

1 Bibliographie

2 Journaux

3 Webographie

NOTES

1 Selon le baromètre mondial sur la corruption rendu public par Transparency

International alors que le Gouvernement était en pleine négociation avec les bailleurs de Fonds internationaux pour son admission à l'initiative de désendettement, 50% des ménages camerounais reconnaissent et se plaignent d'avoir été obligés de verser au moins un pot de vin dans une transaction publique et parfois privée. Et Christian Manon, Président de l'Observatoire de lutte contre la corruption au Cameroun estimait même que 40% des recettes enregistrées chaque année ne servaient point le développement du pays du fait de l'hydre de la corruption. Dans son rapport de 2015 rendu public, le Cameroun était le deuxième pays africain le plus corrompu juste derrière le Libéria.

2 Dans une interview télévisée qu'il accorda au journaliste Eric Chindje de la télévision publique (CTV) en 1987, il annonçait déjà envisager d'introduire à l'Assemblée Nationale une loi portant sur la lutte contre l'enrichissement illicite. (Cf. Le messager du 05 septembre 2008). Si la loi constitutionnelle de janvier 1996 avait en effet introduit une disposition sur la déclaration des biens des titulaires des hautes responsabilités publiques (art. 66), cette disposition n'a jusqu'à ce jour jamais été appliquée du fait de l'absence d'un texte d'application.

3 Le nombre de personnalités d'envergure mis aux arrêts, poursuivies ou incarcérées dans les principales prisons de Yaoundé et de Douala depuis le lancement de cette opération avoisine la cinquantaine, compte non tenu de ceux de leurs ex collaborateurs dont la moindre envergure publique condamnent souvent à l'anonymat.

4 Le quotidien gouvernemental à capitaux public, Cameroon Tribune va relayer à grands renforts de précision les soutiens internationaux qui pleuvaient à la suite du lancement de cette opération. Dans son édition du 23 février 2006, il annoncera à la une « le soutien total des Etats-Unis » à la suite d'une audience accordée par le Président Biya à Niels Marquardt, alors Ambassadeur des Etats-Unis au Cameroun

5 La Missive du 22 février 2006, Dikalo du 23 février 2006, The Harald du 23 février, rapportent des anecdotes croustillantes sur les coulisses des arrestations.

6 Le 22 mars 2006 des partis politiques toutes tendances confondues signent une motion de soutien adressée au Président de la République pour l'encourager à poursuivre la lutte contre les détournements publics.

7 Article 8(7): « Le Président de la République.....exerce le droit de grace après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature »

8 Article 66: «La grâce est la commutation ou la remise partielle ou totale, conditionnelle ou non des peines, des mesures de sureté ou des obligations de probation »

9 Articles 102 à 116 du code pénal

10 Articles 122 à 129 du code pénal